



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

- AVENIR DU DIESEL .
- ACCORD RECONNAISSANCE.
- RÉINTÉGRATION DE FAOUZY.

Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

Mardi 9 janvier 2018

Tract rédigé par les élus de CE CGT : Gilles Havez, Guillaume Micaut, Nadège Dezétant, William Audoux, Eric Durand, Pascal Le Manach, Frédéric Podguszer, Stéphane Virvaux, Adrien Levesque, Benoît Hauchecorne, Nicolas Muller, Reynald Ponty, Eric Louet, Loïc Louise.

*Les élus CGT vous présentent, ainsi qu'à vos proches,
leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.*

Avenir du diesel, congés annuels 2018...

Annonces du gouvernement : restrictions de circulation, hausses du gasoil... amènent la population à changer ses habitudes, alors que le diesel représentait 73% des ventes en 2012 en France, il ne représente aujourd'hui que 47%, et la chute continue, partout en Europe.

Problème : à Cléon, nous fabriquons et assemblons presque exclusivement du moteur diesel, c'est donc un sujet crucial pour Cléon.

Sans anticipation rapide, ces changements auront un impact sur les effectifs et la production à Cléon, et à court terme.

Les élus de CE CGT ont posé une série de questions à notre direction sur le sujet, nous y reviendrons en détail dans un prochain tract.

Notre directeur s'est voulu rassurant, s'il anticipe une baisse du moteur R, il annonce : « que le moteur M, devrait être le gros moteur diesel de l'alliance et devrait donc monter en volume. Cléon a également le moteur électrique et la demande est forte et croissante.

Afin de répondre aux nouvelles normes, les moteurs diesel vont être revus et modifiés entièrement, les nouveaux moteurs devront être livrés début août».

Nous allons y revenir, mais les chiffres donnés en CE annoncent une baisse du moteur R et du moteur M...

Nous y reviendrons.

La direction envisage donc de ne pas fermer l'usine pour les congés annuels 2018 et d'étaler les congés, en autorisant la prise de 3 semaines au lieu de 4.

Nous allons échanger à nouveau lors du prochain CE sur le sujet, mais nous avons rappelé à la direction que les congés, c'est 4 semaines consécutives pour tous les salariés qui le souhaitent (article 223-8 du code du travail) et pas 3 (La CGT a déjà par le passé déposé plainte contre la volonté d'une précédente direction de ne donner que 3 semaines, l'inspection du travail avait alors recadré la direction et donné raison à la CGT.

Nous avons également rappelé à la direction que les congés annuels doivent être validés en février... Il y a donc urgence.

Nous vous tiendrons informés sur tous ces sujets «sensibles».

Accord reconnaissance : la CGT signe mais appelle les salariés à se mobiliser pour obtenir des augmentations générales de salaires.

L'accord reconnaissance est consultable sur le site : cgtrenaultcleon.fr

Un accord qui va permettre à certains salariés d'évoluer mais qui en laissera d'autres sur le bord de la route.

La CGT a participé à la négociation et a obtenu des avancées :

- Suppression des prérequis mathématiques/français/aptitudes intellectuelles (tests ECG & EAI 190-224) pour atteindre les niveaux P2/P3.

- Opérateurs séniors validés par leur hiérarchie au moins au niveau P2, avec une phase de transition lors des deux prochaines campagnes salariales.

- «l'unité d'expérience métier» (UEM) pour valoriser la maîtrise confirmée de leur métier pour les opérateurs P1CS ayant au moins 15 ans d'ancienneté dans ce coefficient.

- Filière 611 : suppression de la notion de faisant fonction, véritable déroulement de carrière...

- **Passage cadre** : possibilité de déroulement de carrière à l'expérience, reconnaissance de la maîtrise technique...

- **Formateur interne** : prise en compte de l'activité dans la charge de travail, formation aux activités pédagogiques...

Les points qui fâchent :

Intérimaire : avec la fin des AGS (Augmentations Générales de Salaires), supprimées par la direction, **les salaires des intérimaires sont bloqués «à vie»**. 1900 salariés de Cléon qui vont voir leurs salaires stagner pendant des années, inacceptable.

Pour les Renault qui n'auront pas d'évolution, même punition, salaires bloqués !!!

La CGT continuera d'exiger de vraies augmentations de salaires pour tous, mais nous n'y parviendrons pas seuls....

P2/P3 :

La notion de poste disponible pour les P2/P3 n'a pas disparu, il faudra donc qu'un poste se libère pour qu'un salarié évolue, un système qui met toujours les salariés sous pression et en concurrence.

P1CS :

Cela reste à l'appréciation de la hiérarchie, de plus, il faut que les salariés P1CS aient au moins 15 ans d'ancienneté dans ce coefficient...

Quelques avancées donc, mais le fond ne change pas, c'est toujours la mise en concurrence et la compétition entre les salariés qui est à l'ordre du jour, un système bon uniquement pour la direction, car les salariés, eux, sont toujours majoritairement perdants.

Grace au soutien et à la solidarité, Faouzy, salarié de PEI en mise à pied conservatoire depuis un mois et demi, va reprendre son poste de travail le 8 janvier à la fonderie.

L'attente a été longue et difficile pour Faouzy : l'entretien préalable a eu lieu le 28 novembre, Faouzy a reçu la réponse de la direction le 28 décembre...

Un mois et demi sans salaire, dans l'incertitude...

Pendant cette période, la direction de PEI a essayé à plusieurs reprises d'obtenir sa démission, puis «un arrangement». Faouzy, soutenu par les salariés de Cléon et l'ensemble des salariés de la fonderie, par un élu PEI, a tenu bon.

Des actions de soutien, une collecte (qui a permis de récolter 1200 euros), ont été réalisées. En effet, pour la CGT, il était hors de question que ce salarié et sa famille passent les fêtes de fin d'année sans aucun revenu !!!

La CGT remercie les salariés pour l'accueil et le soutien apporté lors des actions, collecte...

Le verdict est donc tombé le 28 décembre, voilà ce qu'écrit la direction de PEI : *« Vos explications nous ont permis de modifier notre appréciation des faits. De ce fait, nous annulons votre mise à pied conservatoire à compter de ce jour et vous demandons de réintégrer votre poste de travail... »*

Bonne nouvelle, mais c'est invraisemblable, Faouzy a été mis à pied à titre conservatoire pendant un mois et demi, sans salaire, avec exclusion immédiate de l'entreprise, pour avoir travaillé avec un chariot TFN alors qu'il n'avait pas le choix et avoir demandé que ses retards de salaire lui soient réglés... Ce qui a été fait depuis...

Tout n'est pas réglé pour autant, la pression et les menaces sur les salariés de PEI doivent cesser, la CGT sera vigilante et interviendra si nécessaire.

Faouzy remercie chaleureusement tous les salariés qui l'ont soutenu, et ont donné à la collecte car, soyons clairs, sans ce soutien (rappelons que la pétition a été signée par 304 salariés de la fonderie), la direction de PEI l'aurait tout simplement licencié, sans raison.